

Décision du Président
Marché formalisé
Prestations d'entretien et de nettoyage des sites extérieurs relevant
de la gestion de l'EPT Paris Est Marne & Bois - EPT 2517
Avenant de Transfert
Nouveau Titulaire : ELEVATE SERVICES

2026 – D – n° 98

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le décret N° 2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N° DC2026-46 en date du 14 avril 2026,

VU le mail en date du 10 mars 2026 de Monsieur OURO SAMA informant de sa volonté de transférer le marché EPT 2517 à la société ELEVATE SERVICES sise 14 avenue du Général de Gaulle à SAINT MANDE (94160),

VU les termes dudit avenant de transfert,

D E C I D E

Article 1^{er} : De signer un avenant de transfert au marché N° EPT 2517 relatif aux prestations d'entretien et de nettoyage des sites extérieurs relevant de la gestion de l'EPT Paris Est Marne & Bois avec la société ELEVATE SERVICES.

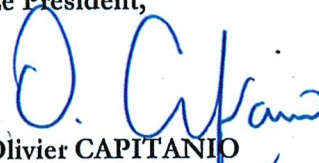
Article 2 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 3 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le **21 AVR. 2026**



Le Président,



Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le **21 AVR. 2026**
Est exécutoire à la date du

En application des articles L5211-1 et L.2131-1
du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20260421-D2026-98-AR
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026